



OPEN BAR LE CROISIC

No kill

SAMEDI 3 JUIN 2023



REGLEMENT DU CONCOURS

1 REGLES GENERALES

- Le concours de pêche au bar « **no kill** » du CCC fishing club du Croisic est ouvert aux bateaux avec au minimum un armement côtier.
- Les embarcations auront maximum 3 personnes à bord et pourront avoir maximum 3 cannes en action de pêche.
- La pêche se fera exclusivement à la canne au leurre.
- Des contrôles auront lieu sur les zones de pêches.
- Les bateaux commissaires assureront la surveillance générale de la manifestation et seront identifiables grâce à la flamme du club appuyée d'une flamme rouge. Ils seront joignables sur le canal VHF 72 ou par téléphone.
- Chaque bateau participant aura un numéro attribué, recevra au préalable une fiche d'identification et une fiche précisant les contacts de sécurité.
- Les participants devront posséder un dispositif pour maintenir les poissons vivants jusqu'à leur mesure.
- Les mineurs pourront participer au concours sous réserve d'être accompagnés par un représentant légal (pièce justificative à fournir) ou munis d'une autorisation parentale.
- En cas d'impossibilité de maintenir le concours pour des raisons météorologiques, le concours pourra être reporté le samedi 10 juin 2023

- Possibilité d'hébergement des bateaux et de mise à l'eau au port de plaisance, sous réserve d'en informer au préalable l'organisation (fiche d'inscription).
- Chaque bateau doit être assuré.
- Un chèque de caution de 50€ vous sera demandé à la remise du cagnard.

2 SECURITE

- Les propriétaires des bateaux restent seuls maîtres à bord et totalement responsables des personnes embarquées. Ils doivent pouvoir justifier, si nécessaire, d'être dotés de l'ensemble des équipements de sécurité règlementaires, nécessaires à bord de leur embarcation.
- La zone de départ de la compétition sera définie par le bateau commissaire principal. La vitesse de liaison entre le port et la zone de départ sera limitée à 3 nœuds. Le départ sera donné par VHF et si possible appuyer d'un signal sonore.
- La possession d'une VHF, d'un téléphone portable et le port d'un gilet de sauvetage par personne sont OBLIGATOIRES.
- **La participation au briefing le vendredi soir est obligatoire.**
- Cette manifestation fait l'objet d'une déclaration auprès des Affaires Maritimes locales. Ces dernières peuvent imposer des règles de sécurité spécifiques, à leur zone, elles seront alors précisées au briefing.
- Chaque embarcation doit rester joignable par VHF (canal 72) ou téléphone portable pendant toute la durée de la manifestation, en cas de problème de sécurité ou suspension pour cause de météo notamment.
- Afin de respecter les postes de prospection de chaque concurrent, une distance minimale de 50m entre chaque bateau est obligatoire. Il est interdit de passer dans la dérive d'un autre concurrent.
- Tout navire se doit de porter assistance à un navire en difficulté.
-

3 ZONE DE PECHE / ZONES DE MESURE

La zone de pêche se situe au large du Croisic. Elle est délimitée par une ligne partant de la pointe du Castelli et passant par les Bayonnelles, le Bonen du four, l'extrémité ouest du plateau du four, Goué Vas du Four et la pointe du Croisic.

Les points de mesure seront connus et strictement respectés. Ils seront adaptés en fonction du nombre de participants et communiqués lors du briefing le vendredi 2 juin 2023 au soir.

Ils se situeront par principe sur :

- La zone côtière devant le Croisic
- La zone du plateau du Four

4 MESURES

Les poissons retenus seront seulement :

- Les bars
- D'une manière générale, les poissons atteignant au minimum la limite légale, de 42cm
- Les poissons mesurés par un commissaire, remis vivants à l'eau

Seuls les bateaux commissaires seront habilités aux mesures des poissons. Les participants viendront bord à bord des bateaux commissaires sur les points de mesures prédéfinies et non l'inverse.

Toute prise de bars inférieurs à la limite légale doit être immédiatement et délicatement remise à l'eau.

L'échange de prises entre bateau est formellement interdit. Tout équipage suspecté de fraude ne sera pas classé. (Décision prise par l'ensemble des commissaires)

Les tailles sont arrondies au nombre entier supérieur le plus proche. Les prises inférieures à la limite légale ne feront l'objet d'aucun arrondi.

5 CLASSEMENT

L'équipage gagnant est l'équipage qui aura le plus de point.

Le barème des points est aligné sur la longueur des prises : 1 cm égale 1 point. Seuls les cinq plus grands bars de la journée seront pris en compte dans le calcul total des points par équipage.

Tout poisson présenté mort ou trop fébrile (à la diligence du commissaire) entraîne une pénalité de 20 points.

Il est obligatoire de posséder d'un dispositif ou contenant permettant la conservation en bonne santé des prises à bord jusqu'à leur mesure par le commissaire.

En cas d'égalité, l'équipage qui aura le plus grand poisson gagnera. S'il y a encore égalité, l'équipage qui aura le deuxième plus grand poisson gagnera...

Il y aura de nombreux lots en fonction du classement par équipage et un lot individuel pour le pêcheur qui aura pris le plus grand poisson.

6 PROGRAMME / DEROULE

Vendredi 2 juin 2023 :

16h 18h00 inscriptions et bouclage des inscriptions (et retardataires), au Yacht Club.

18h00 briefing obligatoire

Samedi 3 juin 2023 :

7h00 ouverture pointage sur l'eau (sortie du port comme vu au briefing)

7h30 départ

17h : fin du pointage retour (chaque participant peut décider de quitter à n'importe quel moment la manifestation sous réserve du pointage)

18h00 accueil des participants à la salle Jeanne d'Arc

18h30 remise des prix

19h00 pot de l'amitié

21h00 repas dansant (supplément demandé, accompagnateurs autorisés et bienvenus)


7 INSCRIPTIONS / RENSEIGNEMENTS

- La participation au concours est fixée à 30€ par participant

1° Le bateau sera **préinscrit** à compter de la réception de la fiche d'inscription.

2° Votre inscription sera définitive à la réception du paiement total ou d'un chèque d'acompte de 50€.

3° Un chèque de caution de 50€ vous sera demandé à la remise du cagnard.

- Les inscriptions/préinscriptions peuvent se faire :  **SEP**
 - ✓ Par courrier reçu au plus tard le vendredi 2 juin 2022 à l'adresse suivante :
CCC FISHING CLUB 35, rue du Renouin 44490 LE CROISIC
 - ✓ Auprès du Club lors des permanences du samedi matin entre 11H30 et 13h30 jusqu'au 27 mai 2023
 - ✓ Lors d'une permanence exceptionnelle du Club le vendredi 2 juin 2023 de 16h à 18h00 au Club (au niveau de l'ancienne criée à côté du magasin de la SNSM)
 - ✓ Par mail : cccfishingclub@gmail.com
- Renseignements et téléchargement des pièces :
 - Sur le site Internet : cccroisicais.com
 - Par mail : cccfishingclub@gmail.com

8 DROITS

Le chef de bord par le seul fait de sa participation au concours accepte que l'organisateur utilise uniquement à des fins de promotion de l'épreuve et non commerciales, tout ce qui est relatif à leur participation à l'épreuve.